

ANNEXE 7

CHARTRE GRAPHIQUE ET UTILISATION DES LOGOS

ANNEXE

LOGO

L'utilisation du logo est strictement réservée aux structures et projets qui ont reçu le soutien ou sont en partenariat avec le programme *Petites villes de demain*. Ce logo ne peut être utilisé seul. Il doit être utilisé avec celui de l'ANCT.



#e85957

R : 232 C : 2
V : 89 M : 77
B : 87 J : 59
N : 0



#184590

R : 24 C : 99
V : 69 M : 78
B : 144 J : 2
N : 0



COULEURS SECONDAIRES



#494d7a

R : 73 C : 81
V : 77 M : 71
B : 122 J : 27
N : 12



#e57d40

R : 229 C : 6
V : 125 M : 60
B : 64 J : 79
N : 0



#9cb94d

R : 156 C : 47
V : 185 M : 9
B : 77 J : 83
N : 0



FICHE ACTION N° 2023.11

VALORISATION DES CHEMINEMENTS ACTIFS (AIGNAN)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique : Agir pour la qualité de vie</p> <p>Orientation Stratégique 4 Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme</p>
Action nom	Valorisation des cheminements actifs du et vers le centre
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Cette action consiste à concevoir et définir un plan mobilités dans la commune d'Aignan permettant</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une part de réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements en lien avec la fiche action 2023.03 - D'autre part d'identifier précisément les parcours des cheminements à aménager, les coûts d'investissements et subventions nécessaires à la réalisation - Enfin de phaser dans le temps (1 ou plusieurs mandats) leurs réalisations pour rendre possible budgétairement mise en œuvre. <p>Elle sera réalisée en co construction (EPCI, acteurs locaux associatifs, citoyens, artisans/commerça</p> <p>Ces cheminements devront permettre de connecter les différents lieux de vie et d'activités de la commune. Pour cela 4 cheminements sont pré identifiés (du et vers le centre quartier Coudette, camping viticulture, arènes</p>
Partenaires	<p>Mairie d'Aignan Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie</p>



Dépenses prévisionnel/définitif	emps RH du groupe de pilotage
Plan de financement prévisionnel / définitif	aucun financement demandé en 2023
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de l'action par le conseil communautaire de la CCAA <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2022 - Constitution du groupe de pilotage <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2023 - Définition du projet et de son phasage dans le <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2023 - Présentation du projet en conseil communautaire <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2023
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour Contrat Bourg centre, Région Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des 3 étapes prévues en 2023
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire (tourisme) et particulièrement pour la commune pour le commerce de proximité, la qualité de vie (mobilités actives apaisées et sécurisées, accessibilité PMR).
	Contrat Bourg

FICHE ACTION N° 2023.12

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE (AIGNAN PARISOT)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique : Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine</p> <p>Orientation Stratégique Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie</p> <p>Orientation Stratégique 7 : Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement</p>
Action nom	<p>Aménagement de la place de la mairie, <i>Dont immeubles : Groupama, Encantada, Boutan</i></p>
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Cette action présente dans le contrat Bourg commune d'Aignan a débuté par la rénovation de la place Saint Saturnin en 2022.</p> <p>Il s'agit d'une étape préalable, à réaliser en 2023, qui pourra permettre d'étudier la faisabilité de ce projet et de le phaser da le temps (1 ou plusieurs mandats) en prenant en compte les contraintes financières et les incertitudes budgétaires actuelles ou possiblement à venir de la CCAA comme de la commune</p> <p>accompagné par le CAUE et conçu (EPCI, acteurs locaux associatifs, citoyens, artisans/commerçants devra permettre de dans le temps et de délimiter les montants d'investissements et les subventions nécessaires.</p>
Partenaires	<p>Mairie d'Aignan CAUE Gers, CATAV CD32 Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie Architecte des bâtiments de France 32</p>



Dépenses prévisionnel/définitif	emps RH du groupe de pilotage
Plan de financement prévisionnel / définitif	financement demandé en 2023
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de l'action par le conseil communautaire de la CCAA <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2022 - Constitution du groupe de pilotage <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2023 - Définition du projet et de son phasage dans le <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2023 - Présentation du projet en conseil communautaire <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2023
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour centre, Région Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des 3 étapes prévues en 2023
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire dans le domaine touristique et d'autre part pour les commerces de proximité (captation des flux). Qualité de vie des habitants
	Contrat Bourg centre Aignan.

FICHE ACTION N° 2023.

Création d'un terrain multisports (City Stade (RISCLE)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique 1 : Agir pour la qualité de vie</p> <p>Orientation Stratégique Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous.</p>
Action nom	, équipement sportif de proximité multisports et multi usages (dont la prévention pour développer le
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Cette action</p> <p>(Jeux olympiques et paralympiques) de la commune pour objet, aux bénéfices des habitants de Riscle et communes voisines de son bassin de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une part d'encourager la physiques et sportives libres dans l'idée de ntergénérationnelle - D'autre part de mettre à disposition un espace public les associations sportives de la commune <ul style="list-style-type: none"> o Principaux clubs partenaires/utilisateurs Basketball, Football, Gymnastique volontaire, <p>Enfin pour soutenir cette démarche de mettre à disposition, pour l'encadrement de la pratique et le développement d'actions de prévention santé, l'Educateur Sportif Territorial de la certains créneaux horaires</p>



Partenaires	Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie Agence Nationale du Sport (ANS) et Service Départemental Engagement Sports 32, ARS 32, Architecte des bâtiments
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Département Voté, délibération en date du
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - : Etude de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> o Dont discussions avec l'ABF o semestre 2022 - de financement <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2023 o trimestre 2023 (réponse et notification) - d'œuvre, marchés et démarches réglementaires <ul style="list-style-type: none"> o trimestres 2023 - : début des travaux <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 202
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour Contrat Bourg centre, Région Occitanie 5000 équipements sportifs de proximité Diagnostic territorial du Sport en Occitanie (enjeux pour les zones rurales), septembre 2021 Stratégie Nationale Sport Santé 2019/2024 Contrat Locaux de Santé (CLS), Plan National Nutrition Santé (PNNS), Charte Ville active PNNS, Plan Régional de Santé en cours d'élaboration).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des étapes prévues en 2023
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire (maintien/développement de la santé publique/vieillesse) et des équipements de proximité au service du
	Guide ANDES, Plan 5000 équipements de proximité, février 2022 Programme 5000 équipements sportifs de proximité pour 2024, volet territorial (ANS)



	Fiche action 20 : Sécuriser et renforcer l'offre de soin de 1 recours et la prévention santé
--	--

FICHE ACTION N° 2023.

Mise en conformité PMR du gymnase et des arènes (RISCLE)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique 1 : Agir pour la qualité de vie</p> <p>Orientation Stratégique Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous.</p>
Action nom	Mise en conformité et accessibilité PMR du gymnase et des arènes
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans (Jeux olympiques et paralympiques) de la commune pour objet, aux bénéfices des habitants de Riscle et communes de son bassin de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rendre accessible aux PMR le gymnase et les - D'autre part de réaliser les adaptations réglementaires en termes d'accessibilité de ces équipements sportifs <p>Il s'agit de rénover et d'agrandir les vestiaires et sanitaires du gymnase, de les au public des arènes, de rendre accessible (élévateur) des arènes, d'aménager parkings et</p>
Partenaires	<p>Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie</p> <p>Agence Nationale du Sport (ANS) et Service Départemental Déconcentré Engagement Sports 32, Architecte des bâtiments de France 32.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir (en attente des éléments par l'architecte)
Plan de financement prévisionnel / définitif	



Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - : Etude de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> o Projet de l'architecte o discussions avec l'ABF o semestre 2022 - de financement <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 2022 et/ou trimestre 2023 o trimestre 2023 (réponse s subventions d'œuvre, marchés et démarches - réglementaires <ul style="list-style-type: none"> o trimestres 2023 - : début des travaux <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 202
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour Contrat Bourg centre, Région Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des étapes prévues en 2023
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire équipements proximité au service du public
	Projet de l'architecte

FICHE ACTION N° 2023.

Production ENR Photovoltaïque (ombrières) (RISCLE)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine</p> <p>Orientation Stratégique Rénovation énergétique des bâtiments</p>
Action nom	Couverture en panneaux photovoltaïques des 2 courts de tennis existants et du futur city stade pour produire de l'énergie verte tion directe sur le
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans la politique nationale qui vise d'une part à réduire la consommation énergétique des territoires et d'autre part de produire de l'énergie verte (décarbonée).</p> <p>Il s'agit, via un porteur de projet, de couvrir de panneaux solaires photovoltaïques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 2 courts de tennis existants (200m² environ) - <p>Pour une production estimée de</p> <p>En attente retour SDEG</p>
Partenaires	Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie Architecte des bâtiments de France 32
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement par les Ombrières d'Occitanie
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - : Etude de faisabilité o Etude de faisabilité SDEG32 o discussions avec l'ABF o semestre 2022



	<ul style="list-style-type: none"> - Choix du maître d'œuvre, marchés et démarches réglementaires <ul style="list-style-type: none"> o trimestre 202 - : Réalisation et mise en service <ul style="list-style-type: none"> o
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour Contrat Bourg centre, Région Occitanie volontaire Communauté de commune Armagnac Adour
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des étapes prévues en 2023 Production d'énergie en en réinjection En attente retour SDEG
Conséquence sur la fonction de	ticipé au renforcement de l'attractivité du territoire et permet de participer à l'effort national de production d'énergie verte (décarbonée).
	/étude du SDEG Ombrières d'Occitanie (fin novembre

FICHE ACTION N° 2023.

Sobriété énergétique de l'éclairage public (RISCLE)

Orientation stratégique	<p>Objectif Stratégique Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine</p> <p>Orientation Stratégique Rénovation énergétique des bâtiments</p>
Action nom	Faire passer l'éclairage public des r effectuer la transition LED de l'éclairage des équipements sportifs.
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans un projet global de sobriété énergétique des équipements de la commune (bâtiments, éclairage public, installations sportives ...).</p> <p>s'articule en 4 phases, les phases 2 et 3 sont l'objet de cette fiche action.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement des ampoules des (sodium vers LED) <ul style="list-style-type: none"> o Depuis 2019 sur 972 point lumineux, 447 ont été changées en LED - Abaissement de la luminosité <ul style="list-style-type: none"> ▪ toutes les rues Achats et installation d'atténuer la - Transition LED de l'éclairage des équipements <ul style="list-style-type: none"> o - : Changement progressif des points lumineux au sodium en LED (en projet 202 -
Partenaires	<p>Département du Gers DDT 32, Conseil Régional Occitanie</p> <p>Société BOUYGUES (Par délégation du SDEG32)</p>



Dépenses prévisionnel/définitif	A définir (en attente des éléments)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Mairie de Riscle
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Passage en LED des candélabres (phase 1) <ul style="list-style-type: none"> o - <ul style="list-style-type: none"> o o - Mise en œuvre des phases 2 et 3 <ul style="list-style-type: none"> o - Etude de faisabilité et mise en œuvre de la phase <ul style="list-style-type: none"> o En projet 2024/2026
Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour Contrat Bourg centre, Région Occitanie PCAET volontaire Communauté de commune Armagnac
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Baisse de la consommation électrique de l'éclairage public de
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et de participer à l'effort national de baisse de la consommation énergétique. Permet indirectement de libérer des budgets pour réaliser d'autres actions favorisant l'attractivité.
	attente du projet

Lien autres programmes territorialisés	Pays du Val d'Adour Contrat Bourg centre, Région Plan d'action 2021 office de tourisme « tourisme durable.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Obtention du label
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire dans le domaine touristique et d'autre part pour les commerces de proximité (captation des flux)
	Plaquette station verte 2020 Grille de critère de candidature au label stati Charte des stations vertes.

FICHE ACTION N°

Sécuriser et renforcer l'offre de soins de 1^{er} recours et la prévention santé

Action transversale au Pays du Val d'Adour, aux intercommunalités et aux

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique 1 : Agir pour la qualité : Garantir des services de qualité et accessibles à</p> <p>: Orientation stratégique : sécuriser et renforcer l'offre de</p>
Action nom	Coconstruire et réaliser un plan d'action « offre de soins de 1 ^{er} recours et prévention
	de projet PVD de 6 (Gers) et 30
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	<p>: Communauté de communes Adour Madiran : Communauté de communes Armagnac Adour : Commune de Marciac, commune de Plaisance du Gers. PETR du Pays du Val d'Adour aura la charge de l'animation et de la coordination de cette fiche action</p>
Description de l'action	<p>Contexte : Proximité ne rime pas toujours avec accessibilité (INSEE) Face :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au vieillissement croissant (en nombre et en proportion) de la population et des professionnels de santé ; - A l'état de nos territoires de vie santé (TVS) qui, en 2021 : <ul style="list-style-type: none"> - Sont classés (à une exception) en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) ; - Montrent un indicateur APL qui se dégrade pour les médecins généralistes au mieux « insuffisant » et en majorité « carencé » ; - Se retrouvent très éloignés (en distance et en temps) des spécialistes et des équipements hospitaliers.



	<p>Devant :</p> <p>L'importance pour l'attractivité et la revitalisation de nos petites villes de demain de pouvoir répondre à ces besoins légitimes et vitaux.</p> <p>L'idée pour absorber la demande actuelle et futur, dans un contexte extrêmement concurrentiel, entre les territoires, de recrutement de professionnel de santé, est d'avancer simultanément dans deux dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La première sur la présence et l'accessibilité des professionnels de santé (anticiper les départs, recruter et fidéliser ...) - La seconde sur la prévention : préserver son capital santé, mieux vieillir, reculer l'âge de la dépendance ... <p>La seconde pourrait aider à réduire la demande sur la première et/ou participer à l'absorption de cette demande.</p> <p>Pour cela, il s'agit de Coconstruire avec les partenaires, à l'échelle du Pays et/ou des intercommunalités un plan d'action d'une durée de 3 à 5 ans permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une part de sécuriser et de renforcer l'offre de soin de 1^{er} recours (présence et accessibilité des professionnels de santé concernés) ; - D'autre part de développer et d'encourager les actions de prévention « sport santé » (Manger/Bouger) afin d'agir sur les notions du « mieux vieillir » en bonne santé. - Enfin de développer les ateliers de prévention du bien vieillir <p>Formaliser et contractualiser ce plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre d'un et/ou de plusieurs Contrats Locaux de Santé (CLS), en respectant les 4 grandes thématiques définies : <ul style="list-style-type: none"> o Prévention et promotion de la santé (ex : améliorer le recours au dépistage) ; o Accès aux soins (ex : l'émergence d'une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)) ;
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Santé environnementale (ex : actions pour une alimentation durable) ; ○ Santé mentale (ex : la création d'un Conseil local de santé mentale (CLSM)). <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre pour chaque commune PVD : <ul style="list-style-type: none"> ○ De la signature de la charte « Ville Active du Plan National Nutrition Santé » (PNNS) et/ou ○ De l'obtention de label « Ville Bougez Vivez » : ○ Améliorer la nutrition et la santé de la population par l'alimentation et l'activité physique. - Dans le cadre de la stratégie nationale « sport santé » 2019/2024 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie.
Partenaires	ARS, CPAM 32 et 65 ; Conseil Régional Occitanie, Départements 32 et 65 ; Communes signataires PVD (6) ; SDJES 32 et 65 ; Comités Olympiques et Sportifs (CDOS) 32 et 65 ; Professionnels et établissements de santé (dont les Maisons du Sport Santé) 32 et 65) ; Associations d'usagers du système de santé agréées, Caisses de retraite
Dépenses prévisionnel/définitif	Prévisionnel : Temps RH chefs de projets PVD, partenaires, acteurs,
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prévisionnel : Pour cette étape de conception/signatures il ne sera pas fait de demandes de subventions/financements.
Calendrier	<p>Etape 1 : Concertation avec les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} trimestre 2023 ; <p>Etape 2 : Réalisation du diagnostic local de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} trimestre 2023 ; <p>Etape 3 : Elaboration du programme d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3^{ème} trimestre 2023 <p>Etape 4 : Signatures et mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4^{ème} trimestre 2023 <p>Etape 5 : Evaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation annuelle : 4^{ème} trimestre de l'année en cours ; - Evaluation à mi-contrat ; - Evaluation finale : en fin de contrat.

Lien autres programmes territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes des Centres Territoriaux de Santé (CTS) de la Région Occitanie, des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées ; - Contrats Locaux de Santé, Ville Active PNNS, Plan Régional de Santé Occitanie (en cours d'élaboration) ; - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), en cours pour la communauté de communes Adour Madiran ; - Stratégie Nationale Sport Santé 2019/2024 ; - Plan Régional Sport, Santé, Bien Être, Occitanie 2019/2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation des 4 étapes en 2023 ;</p> <p>Validation du plan d'actions en 2023 pour une mise en œuvre en 2024 ;</p> <p>Signatures d'au moins 1 CLS et 4 chartes ville active PNNS ;</p>
Conséquence sur la fonction de	Participe au renforcement de l'attractivité du territoire et particulièrement des 6 communes PVD
	<p>Diagnostics détaillés des conventions ORT des 3 intercommunalités du Pays ;</p> <p>Plaquettes ARS : le contrat CLS mode d'emploi, ville active PNNS guide à l'usage des élus et des services communaux et intercommunaux ;</p> <p>Stratégie national Sport Santé 2019/2024 ;</p> <p>Plan Régional Sport, Santé, Bien Être, Occitanie 2019/2024 ;</p> <p>Sport, santé, activité physique, sédentarité de quoi parle-t-on ?</p>

FICHE ACTION N°

Pérenniser et développer les commerces de proximité en centre

Action transversale au Pays du Val d'Adour, aux intercommunalités et aux

Orientation stratégique	<p>Objectif stratégique le développement économique</p> <p>Accompagner le tissu économique local et l'innovation</p> <p>Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission ;</p>
Action nom	Coconstruire et réaliser un plan d'action commerces de
	de projet PVD d 6 (Gers) et 30
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	<p>Communes de Maubourguet, de Rabastens de Bigorre et de Vic en Bigorre</p> <p>Communauté de communes Armagnac Adour de Plaisance du Gers.</p> <p>Le PETR du Pays du Val d'Adour aura la charge de l'animation et de la coordination de cette fiche action</p>
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Face :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la fréquentation des centres-villes en perte de vitesse ; - A la baisse du niveau d'activité des commerces ; - A la vacance importante localisée des locaux commerciaux ; - Aux besoins et attentes exprimés par les commerçants et les artisans...

